L'Abeille de la Nouvelle-Orléans.

NOUVELLE-ORLEANS, JEUDI MATIN, 30 JUIN 1853.

Imprimée et publiée par
G. F. WEISSE & Comp.
Editeurs-Propriétaires:
G. F. WEISSE, N. DUFOUR,
E. DUVERGER, S. HARBY.
No 63, RUE DE CHARTRES.

NOUVELLE-ORLEANS:
JEUDI MATIN, 30 JUIN 1853.

CHEMIN DE FER DES OPELOUSAS.

Nous publions dans notre partie anglaise un avis important de la Compagnie du Chemin de fer des Opelousas. Les directeurs annoncent qu'ils recevront jusqu'au 20 septembre prochain, dans les bureaux de MM. Hewitt, Lee & Co, ville de New-York, des soumissions cachetées pour la négociation de 1250 bons de mille piastres chacun. Ces bons portant tous la date du 1er août 1853 et sont payables dans les bureaux de la Compagnie, ville de la Nlle-Orléans, de la manière suivante: 250 bons le 1er août 1854; 250 le 1er août 1855; 250 le 1er août 1856; 250 le 1er août 1857; et 250 le 1er août 1858. Ils portent intérêt à raison de sept pour cent par an. L'intérêt représenté par des coupons attachés aux bons sera payé tous les six mois à la Nlle-Orléans. Le montant de la vente des bons sera affecté à la construction du chemin de fer.

La compagnie a été organisée au mois de mai 1852. Son capital est fixé par l'acte d'incorporation à six millions de piastres. Elle doit, en vertu de sa charte, construire un chemin de fer entre la Nouvelle Orléans et un point situé à l'ouest dans le voisinage du Texas, de manière à pouvoir prolonger la voie à travers ce dernier Etat. Les travaux pour toute la première division devant aboutir à Washington, dans la paroisse St-Landry, et ayant une étendue de 173 milles, avec un embranchement de 20 milles, ont été adjugés à des constructeurs qui offrent toutes les garanties désirables, et doivent être complètement terminés vers le 1er janvier 1855.

Les rails sont déjà posés sur une étendue de 20 milles: 66 milles de la voie seront terminés d'ici au 1er janvier prochain et livrés immédiatement à la circulation.

Les frais de construction, d'établissement et de matériel pour toute la voie depuis Alger jusqu'à Washington, seront de $3,390,000.

Les cours d'eau que traversera ou que longera la voie et qui par conséquent apporteront au chemin les produits des habitations riveraines, sont le bayou Lafourche, le bayou Terrebonne, le bayou Black, le bayou Têche, le bayou Vermillion, le bayou Courtableau, le bayou Bœuf, le bayou Robert, le bayou Rapide, le bayou Cotile, la rivière Rouge et la Sabine. Quelques-uns de ces cours d'eau ne se trouveront sur le passage de la voie que lorsque celle-ci aura atteint la frontière de l'Etat.

Le railway traversera les riches paroisses riveraines du Mississipi et de la Rivière Rouge ainsi que les magnifiques prairies des Attakapas et des Opelousas où se trouvent les plus belles habitations et les plus gras paturages de la Louisiane. Ces paroisses ont produit l'année dernière 126,309 boucauts de sucre et environ 7,380,000 gallons de mélasse, c'est-à-dire plus de la moitié de la récolte totale de l'Etat. elles exportent annuellement environ 40,000 têtes de bétail et 300,000 balles de coton.

Les souscriptions s'élèvent jusqu'à ce moment à la somme de $4,043,600 divisée comme suit: souscriptions individuelles, $1,063,000; ville de la Nlle-Orléans, $1,500,000; Corporation d'Alger, $75,000; Corporation de la paroisse Ste-Marie, $156,600; Corporation de la paroisse St-Martin, $103,775; Corporation de la paroisse Lafayette, $33,400; Corporation de la paroisse St-Landry, $113,625; Corporation de la paroisse Natchitoches, $250,000; Corporation de la paroisse De Soto, $100,000.

La législature a souscrit pendant sa dernière session jusqu'à concurrence du cinquième du capital de la compagnie, savoir: $1,200,000. Mais comme l'Etat paie dans la même proportion que les autres actionnaires, la compagnie ne recevra présentement de cette source que $846,260, ce qui porte le total des ressources actives au chiffre indiqué plus haut.

Les $1,250,000 de bons aux enchères par les directeurs sont garantis par un privilège spécial, la souscription de la corporation de la Nouvelle-Orléans (laquelle s'élève à un chiffre égal) devant répondre de leur paiement. L'échéance de la première série de bons est fixée au 1er août 1854, et celle des autres séries à la même date, d'année en année, de manière à ce que le remboursement puisse s'opérer par le produit annuel de la taxe en faveur du chemin de fer. Quant à l'intérêt, le paiement en est garanti par le produit des souscriptions municipales d'Alger, de Ste-Marie, de St-Martin et de Lafayette, s'élevant à un total de $300,240.

L'occasion offerte aux capitalistes est des plus favorables. Il n'existe aucune hypothèque sur les biens de la compagnie, et la direction est résolue à ne plus émettre de bons garantis par hypothèque avant que le chemin soit terminé jusqu'à Washington. La souscription de la ville de la Nlle. Orléans est payable annuellement au moyen d'une taxe prélevée sur les propriétés foncières en vertu d'une loi de la Législature déclarée constitutionnelle par un arrêt récent de la Cour Suprême. La garantie offerte aux acquéreurs est donc en effet celle de la ville entière renfermant des immeubles pour une valeur de cent millions de piastres.

L'intérêt est également fort beau. Sept pour cent, c'est beaucoup, quand ailleurs, grâce à la surabondance des métaux précieux, on obtient difficilement quatre et cinq pour cent. Les capitalistes se hâteront sans doute de répondre à l'appel de la compagnie, et les bons, nous en sommes persuadés, non seulement ne seront pas négociés au-dessous du pair mais commanderont une prime.

Whigs du 3me. District

ATTENTION!

Les whigs du district représentatif sont invités à se réunir SAMEDI 2 juillet, à 7 heures et demie du soir, au coin des rues St Philippe et Royale, pour former un club et nommer leurs délégués à la convention de Baton Rouge.

Louis Sara,	Laf Guyol,	C Dufour,
Jean Créon	J P Dufour,	J Pollock
J A Bonneval,	E Belly,	Leon Sere
A Z Cavelier,	A Duplantier,	J Coulter
Omer Laure,	E Kenne,	V Garridel
Jules Cassard,	F Maxent,	W Reill
A Cassard,	H Garridel,	A Hopkins,
L A Garridel,	J P Barnett,	T Blois,
Jules Sara,	E Duplantier,	T Turnand,
C H Kernion,	A Ochmichen,	P Ombre,
F Correjolles,	L H Plile,	E Durel,
O Pascal,	E Durel,	A Durel,
A Durel,	F Pascal,	O L Warnet,
F Seimbola,	F George,	A Rowan,
C Welsham,	A Rouzan,	E Lavigne,
Jules Dolhonde,	F dan bola Jr	E Welsham
C Jumonville,	E E Welsham,	J Dolhonde,
J Vassel,	F Gordon,	A Legendre,
P Lobeau,	E Daumier,	J Cournes,
O Valeton,	John Fouense,	F Bernadez,
C Commagère,	F Nicaud,	M Sautel,
M Belly,	J Bernudez,	J Baron,
J Belly,	La Surgi,	M Barnett,
P Pasebon,	J Roux,	A Courcelle
N Dufour,	A Fernandez,	A Bostin,
Euzebe Bouny,	P Loldi,	L Hayincher,
Ernest Duretel,	Numa Vignie,	E Vignie,
J B B Vignie,	H Pedesclaux,	Jules Lambert,
Jules Bénit,	H Bonneval,	J Vinera,
Pablo Gelpi,	Jules Lavergne,	V Witz Jnr
O Fortier,	Jules Tuyes,	F Sagrera,
P Malot,	François Pascal,	J B Sauvinet,
Geo Coolidge,	F Pralon,	L Bouny,
E Bouny,	E Barnett,	C V Gourdain,
Amédée Debuys,	Eug. Lemaine	E Debuys,
H R Denis,	Cassard père,	Jean Pralon,
Thos Bram,	J Maxent,	A Bel,
Noël Magnan Jr	V Magnou,	S Tardy.
L Romain.		

MEETING WHIG.

Les whigs du deuxième ward (2e district représentatif) de la ville de la Nouvelle-Orléans, sont invités à se réunir au Salon d'Apollon, au coin de Triton Walk et de la rue Apollon, mercredi 6 juillet, à huit heures du soir, pour désigner les délégués qui devront les représenter à la Convention de Donaldsonville.

(Pour les noms, voir la partie anglaise.)

ASSEMBLEE WHIG.

Les whigs du Troisième Ward (Troisième District Représentatif) de la Nlle-Orléans, compris entre les rues Julie et Canal, sont invités à se réunir au café Shades, rue Perdido, MERCREDI SOIR, 6 juillet, à 8 heures, dans le but d'élire des délégués pour les représenter à la Convention Whig qui aura lieu à Donaldsonville le 1er août prochain et qui devra nommer un candidat pour représenter au Congrès le 2me District Congressionnel de l'Etat.

EUROPE.

Le steamer américain *Humboldt* est arrivé à New York le 21 de ce mois avec des dates de Paris jusqu'au 7. Nos journaux de Paris nous sont parvenus hier.

Le *Moniteur* annonce que le président de la république du Paraguay a écrit au gouvernement français pour annoncer la conclusion d'un traité d'amitié, de commerce et de navigation entre la France et le Paraguay.

Dans un article sur l'exposition universelle de New-York, le journal officiel engage le commerce français à répondre avec empressement à l'appel des Etats-Unis, dont le marché est l'un des plus considérables ouverts à notre fabrication. «Il serait regrettable, dit le *Moniteur*, que notre industrie, spécialement celle qui s'adresse au goût appliqué aux objets d'usage domestique, ne fût représentée à New York que par l'envoi officiel des produits des manufactures impériales de Sèvres, de Beauvais et des Gobelins.» Après avoir constaté l'importance du marché américain pour l'industrie française, le *Moniteur* ajoute que ce qu'il importe à cette industrie, c'est de se faire voir, au grand jour, dans ses mille détails, et que si les Français veulent que les producteurs américains répondent à l'appel que la France vient d'adresser à toutes les nations pour l'année 1855, il convient de faire preuve à leur égard de dignes et loyaux sentiments en allant occuper, dans le palais de cristal de New-York, la place qu'ils ont ouverte aux produits des manufactures de France.

La question d'Orient défraie encore la plupart des journaux. On constate avec satisfaction que les prévisions unanimes de la presse écartent l'hypothèse d'un conflit armé.

Une dépêche télégraphique privée reçue à Paris parle de la médiation de l'Autriche pour l'arrangement du différend turco-russe, et qui a [illegible] ce bruit, c'est le passage à Vienne du comte de Nesselrode, venant de Constantinople [illegible] en faveur de la paix, [illegible] dit un journal, de ce fait écrit [illegible]

dent que le prince Menschikoff n'avait pas, en quittant Constantinople, les ordres nécessaires pour faire marcher la flotte et les troupes de son souverain. S'il avait eu des ordres semblables, nous aurions déjà reçu d'Odessa des nouvelles décisives. Dans l'état actuel des choses, il convient donc, sans hasarder aucune conjecture téméraire, d'attendre l'impression que les rapports du prince auront pu faire sur l'esprit de l'empereur Nicolas. La nouvelle du départ du prince Menschikoff était arrivée à Saint Pétersbourg le 28 mai, et le prince lui-même y était attendu le 30.

On lit dans le *Morning Chronicle*:

«Il serait excessivement dangereux que quelque jalousie éclatant parmi les autres puissances de l'Europe permît aux Russes d'avancer plus près de Constantinople, et il est difficile de croire que par défiance ou rivalité politique on puisse jamais engager la France ou la Grande Bretagne à jouer la partie du czar.

«Si l'on reconnaît que ces deux puissances ont égal intérêt à conserver la paix et à maintenir l'équilibre territorial de l'Europe, elles n'ont pas d'autre moyen que d'opposer d'accord une vive résistance aux agressions de la Russie contre la Turquie. Il n'est pas vrai de dire que c'est là, exclusivement ou spécialement, une question anglaise. La France et la Grande Bretagne sont également intéressées à conjurer une catastrophe générale, et à empêcher le czar d'obtenir dans la Méditerranée une influence prépondérante. Leur action combinée peut seule conserver l'indépendance de la Turquie.

«Quoi qu'on en ait dit des deux côtés du détroit, nous penchons à croire que l'action de la France et de l'Angleterre ont suivi précisément la même ligne, et que nul sentiment de rivalité n'a détruit l'effet de leurs communs efforts. Rien jusqu'à présent ne s'est passé qui jette un doute sur les déclarations qui ont été faites les ministres de M. [illegible] au loyal concours de la France en faveur de l'indépendance et de l'intégrité de la Turquie.

«Si nous sommes bien informés, il y a peu de chose à craindre sur ce point. Le danger réel est dans la position extrême où s'est mise la cour de Saint Pétersbourg, et dont il ne lui est peut-être pas facile de se tirer avec honneur. Il peut paraître aux gouvernements de France et d'Angleterre assez mal aisé d'en venir à un accommodement avec une puissance qui s'est arrogée le droit de déranger un système reconnu par le reste de l'Europe, et qui, selon toute apparence, a, dans ses récentes négociations, violé les obligations de la morlité internationale.

«Toutefois, malgré ces obstacles, on ne saurait douter que l'action combinée des puissances occidentales ne puisse déjouer les efforts de la Russie quelque fonds que fasse celle-ci sur le courage et l'énergie du panslavisme, ainsi que sur la coopération de la hiérarchie grecque.»

On lit dans le *Morning Advertiser*:

«Il est encore impossible de dire quelle sera l'issue définitive des événements en Orient, et on ne saura rien de nouveau sur ce sujet avant dix ou douze jours. Toutefois, l'opinion que la rupture diplomatique de la Russie et de la Turquie n'aboutira pas à la guerre fait des progrès à vue d'œil. C'est l'opinion que nous avons tout d'abord exprimée. Il peut être humiliant pour l'empereur Nicolas de voir ses menaces dédaignées par le Divan et ses désirs déjoués, sans qu'on vienne à des actes d'hostilité directe.

«Avec tout son orgueil, c'est un homme prudent qui ne fait rien à la légère. Personne mieux que lui ne sait peser la portée d'un acte politique, et il sait très bien qu'avec toute l'Europe contre lui il ferait une folie de faire franchir aux Cosaques la frontière turque ou d'envoyer sa flotte dans le Bosphore. Qu'importe qu'il ait la plus grosse armée de l'Europe, une armée double de celle de presque tout autre Etat; il ne serait jamais assez fort pour faire la guerre à la Turquie soutenue par la France, l'Angleterre, l'Autriche et la Prusse.

«D'ailleurs, le czar ne peut, sans s'exposer beaucoup, porter plus de 250,000 hommes. Que pourrait une telle armée contre une coalition européenne? On peut en juger par ce qui s'est passé lorsque l'empereur de Russie a envoyé en Hongrie 150,000 hommes. Il n'a vaincu l'insurrection qu'avec l'aide des Autrichiens, et sans la trahison de Gorgey, Autrichiens et Russes n'y seraient peut être pas parvenus.»

Le gouvernement piémontais a promulgué aujourd'hui la loi autorisant l'emprunt de 400,000 francs au faveur des réfugiés lombards dont les biens ont été séquestrés. Le roi a nommé également une commission chargée de l'exécution de la loi. M. Saccardi en est le président; ses membres sont pris parmi les sénateurs et les députés.

Une dépêche privée de Turin annonce la mort de M. le comte Balbo, ancien président du conseil, membre de la chambre des députés. Le comte César Balbo est décédé le 3 juin. Il avait été, en 1847, un des plus importans du mouvement libéral. Depuis la révolution il s'était rapproché du parti rétrograde.

La direction de police de Bâle publie une communication faite par les autorités françaises de la frontière, et d'après laquelle aucun étranger ne pourra entrer en France, s'il n'est muni d'un passeport ou d'un livret légalisé par l'ambassade de France dans les pays respectifs. L'exception faite jusqu'à présent à l'égard des Suisses cesse jusqu'à nouvel ordre. Quant aux ouvriers qui se rendent à Paris, ils devront produire un certificat visé par le commissaire de police de l'un des quartiers, attestant qu'il leur a été promis du travail.

La chambre des lords d'Angleterre vient d'écarter par un ajournement à trois mois une proposition de lord Lyndhurst relative à la réforme du serment. Cette proposition tendait à [illegible] les catholiques et les juifs [illegible] de manière qu'ils pussent être admis au parlement [illegible] La chambre des communes, [illegible] avait envoyée à la chambre des lords, [illegible] qui amendent [illegible] dans sa session, c'est à dire à l'époque de l'année où le plus grand nombre des lords sont déjà absents de Londres, et où, par conséquent, les circonstances sont les plus favorables à une surprise. C'est en ce sens que l'entendent les journaux qui, après la première lecture, ont annoncé que la motion de lord Lyndhurst était une nouvelle tentative organisée dans le but d'assurer d'une façon indirecte, l'entrée des juifs au parlement.

La grande alliance commerciale de toutes les parties de l'Allemagne entre elles et avec les contrées septentrionales de l'Italie est devenue l'objet d'un [illegible] Tous les Etats qui ont été appelés à prendre part aux traités, pour le renouvellement et l'extension du Zollverein ont envoyé leurs délégués à Berlin. Celui de la Bavière, qui y est arrivé le dernier, devait être immédiatement remis, à cause du voyage du roi, à son retour en Italie et la Grèce. [illegible]

La presse viennoise annonce d'autre part que les duchés de Parme et de Modène ont accédé au traité austro-prussien, mais ils sont encore engagés à reconnaître comme obligatoires pour eux tous les traités de commerce et de douanes qui pourraient conclure l'Autriche. Le traité d'accession est conclu pour quatre ans et neuf mois.

Le général Changarnier a adressé à l'*Emancipation* de Bruxelles la lettre suivante, pour démentir un bruit répandu par quelques journaux allemands.

«Monsieur le directeur: Votre numéro d'aujourd'hui m'apprend que selon le journal autrichien la *Presse*, de Vienne, le bruit court que j'ai offert mes services à la Porte pour le cas de guerre.

Tous ceux qui me connaissent personnellement ou ne sont fait une idée juste de mes sentiments et de mon caractère savent que mon épée n'appartient qu'à la France.

Agréez, CHANGARNIER.

Malines, le 6 juin 1853.»

M. SOULE ET LES JOURNAUX FRANCAIS

Nous lisons dans la dernière correspondance de M. Gaillardet:

Il s'est glissé il y a quelques jours dans le *Constitutionnel* un article sur le personnel des agents diplomatiques choisis par M. Franklin Pierce. Cet choix, et surtout ceux de MM. Soulé et Borland, n'ont pas le don de plaire à l'auteur de cet article, qui a commencé la biographie de M. Soulé en disant qu'il était d'origine français, mais né dans les Etats du Sud de l'Union. Après cette preuve d'ignorance, qui est un manque de patriotisme, plus encore qu'on un manque d'érudition, l'auteur dit, qu'une des premières conditions des bons rapports entre les envoyés diplomatiques et les gouvernements près desquels ils sont accrédités, c'est que ces envoyés soient personnellement bien vus de ces gouvernements, et que leur nomination n'ait pas l'air d'un défi. L'empereur de Russie a [illegible] refuser, pour des motifs analogues, de recevoir M. Strafford Canning en qualité d'ambassadeur d'Angleterre. Le gouvernement de Washington a aussi usé de ce droit, suivant l'écrivain du *Constitutionnel*, qui ajoute: «Nous ne savons pas ce que fera la cour d'Espagne, mais elle prenait le parti d'imiter en cette occasion, la conduite du czar, personne n'aurait le droit de l'en blâmer.» C'est-à-dire que le savant publiciste de la rue de Valois n'en serait pas fâché. En vérité, de telles attaques sont un honneur pour M. Soulé. Les petits hommes ne font pas de si grandes peurs.

NOUVEAU MEXIQUE.

On écrit de Santa Fé que le général Trias a pris possession de la vallée de Mesilla et qu'il est fermement résolu d'opposer une vive résistance aux Américains dans le cas où ceux-ci tâcheraient de s'emparer de territoire en litige. Il admet cependant qu'il sera battu; mais il tâchera, dit-il, de faire payer cher à nos troupes leur victoire. A part ce différend, les relations des Mexicains et des Américains sont fort amicales, et Trias lui-même recherche avec empressement la compagnie de ces derniers. Il a publié un ordre général portant que le Mexicain qui serait insulter un Américain dans les bals et autres réunions où les citoyens des deux républiques se trouvent confondus, serait immédiatement puni de mort.

Le président des Etats Unis a reconnu officiellement M. Robert W. Walsh comme vice-consul de Hambourg à Key-West.

VERMONT.—Les whigs du Vermont ont eu une convention et ont désigné M. Erastus Fairbank comme leur candidat pour la place de gouverneur et M. Wm. C. Kittridge pour le poste de lieutenant-gouverneur.

RÉCOLTES.—Les journaux [illegible] nous apprennent que le coton est assez beau dans cette partie de l'Etat. La [illegible] et pendant [illegible] opinion [illegible]

LE TELEGRAPHE ELECTRIQUE.

Le docteur Napoléon Henry, médecin à Arnaville (Meurthe) réclame pour lui la première idée du télégraphe électrique, qui aurait ainsi une origine toute française.

En 1836, à Amiens, M. Henry avait établi une correspondance par lignes électriques avec M. Lapostolle, chimiste distingué. M. Lapostolle possédait hors des murs de la ville un jardin dans lequel on plaça l'extrémité d'un fil de fer qui allait s'attacher à une machine électrique disposée chez M. Henry, son voisin. L'observateur attendait à l'extrémité du fil l'étincelle qui courait sur la ligne de fer. Un choc apparaissait, c'était un A, deux c'était un B, trois un C, et ainsi de suite. M. Henry crut devoir faire connaître sa découverte à M. le ministre du commerce et des travaux publics par une lettre du 8 août 1836.

Voici la réponse qu'il reçut:

«Paris, le 31 octobre 1836.

«J'ai fait mettre sous les yeux des membres du comité consultatif des arts et manufactures, attaché à mon département, la description du télégraphe électrique que vous m'avez adressée en août dernier. Le comité après avoir pris connaissance de vos moyens et procédés, pense qu'ils ne pourraient être appliqués en grand, et qu'ils n'atteindraient pas le but que vous vous proposez. D'après cet avis, vous jugerez sans doute qu'il n'y a pas lieu de s'occuper plus longtemps du système (télégraphe électrique) qui fait l'objet de votre mémoire.

«Pour le ministre secrétaire d'Etat.
«Le directeur, VIVIEN.»

La réponse du ministre du commerce et des travaux publics découragea M. le docteur Henry, qui ne continua pas ses expériences. D'autres s'en emparèrent, et aujourd'hui, ce que le comité consultatif des arts et manufactures regardait, en 1836, comme impraticable, est pratiqué partout. Cette simple découverte, accueillie si dédaigneusement à son début, a changé la face du monde.

Bureau des Aldermen.

Ce bureau s'est réuni hier soir, conformément à l'ajournement, sous la présidence de M. Lugenbuhl.

Les résolutions suivantes, adoptées par l'autre conseil, ont été prises en considération:

Celle réglementant l'usage de la Place d'Armes à M. Cerf pour un feu d'artifice qui aura lieu le 4 juillet.—Adopté.

Celle faisant une appropriation de $50 pour chacune des écoles publiques.—Adopté.

Celle qui enjoint au commissaire des rues de pourvoir les contracteurs d'amélioration des rues, qui sont en défaut, et l'autorisant à faire [illegible]—Adoptée.

Pour planchéyer la rue Laderté—Adopté.

Pour le pavement de [illegible]—Adopté.

La réclamation de John Paul, qui a fait des réparations à une case à pompe, est référée au comité des finances.

La résolution pour établir des banquettes au [illegible] marché de la rue Claiborne, est adoptée.

Celle pour planchéyer la rue Apollon de la rue Hercule à la rue Prieur, est référée au comité des rues.

La résolution pour empêcher graduellement de [illegible] les limites de la ville, est référée au comité de salubrité publique.

Celle qui enjoint à l'avocat de la ville de poursuivre M. Beauregard, pour défendre lorsqu'il était collecteur des droits de levée dans la troisième municipalité est adoptée.

Celle qui décrète que toutes les allées doivent être pavées dans les six mois, est également adoptée.

La résolution fixant l'élection d'un surintendant des charrettes et des travailleurs est adoptée.—M. Burke a protesté contre cette résolution.

Celle qui adopte la résolution pour vendre en rabais l'entreprise des banquettes à faire dans la rue Dumaine, depuis Mire jusqu'au Broad.

La question d'établir un pont rue Claiborne, qu'on demandait de la rue Mélpomène, est référée au comité des rues, ainsi que celle d'ouvrir des rues jusqu'au lac, &c.

On dépose sur le bureau, sujette à appel, la résolution pour ouvrir le canal Melpomène et y jouter des [illegible]

La résolution enjoignant au recorder du 1er District de retirer au trésor le montant des frais de geôle, est adoptée.

Celle qui prescrit au chef de police d'exiger des officiers de ne renouveler les [illegible] la circulation sur les banquettes, est également adoptée.

Le Conseil adopte également le contrat pour les banquettes d'une partie de la rue de l'Esplanade, et la rue [illegible] et la rue Jersey.

La résolution demandant à l'avocat de la ville les [illegible] de la Banque du Canal, est adoptée.

Celle pour l'établissement dans le [illegible] de l'amélioration [illegible] référée au comité des finances.

La question d'abolir la place de portier du City Hall est [illegible] indéfinie.

Le Conseil donne son concours à la résolution [illegible] le canal Claiborne [illegible] d'Orléans.

BANQUE DU SUD.—On verra par un avis inséré plus loin que cette Banque s'est définitivement constituée en élisant ses directeurs. Les citoyens désignés par les actionnaires sont tous des hommes probes et expérimentés, qui offrent toutes les garanties désirables. Les affaires de la Banque du Sud seront parfaitement administrées.

Le secrétaire du trésor vient de [illegible] que confirmant les [illegible] par le département du trésor [illegible] droits de tonnage [illegible] espagnols venant de Cuba et Porto-Rico.

KEY WEST.—Le steamer *Isabel* a apporté à Charleston des avis de Key West jusqu'au 22 courant.

La goélette *W. S. Mercer* est arrivée avec son dernier port avec l'appareil d'éclairage destiné au phare du Sand Key. Le phare sera allumé pour la première fois le 4 juillet.

Le brick *G. L. Abbott*, capitaine Korman, portant du fer pour les railways de la Nouvelle Orléans.

La goélette *Caroline E. Foote*, capitaine Beckurst, a été retirée d'une position extrêmement périlleuse par les bateaux de sauvetage. Elle a été échouée dans la nuit du 11 courant sur les Delta Shoals. N'ayant essuyé aucune avarie, elle a pu reprendre la mer après une courte détention à Key West.

Le brick *Jonathan Colley*, capitaine Thompson, a été échoué le 15 de ce mois et a dû avoir recours aux sauveteurs. Une partie de la cargaison a été détériorée. Quant au navire, il [illegible]

La frégate anglaise *Leda* est arrivée dernièrement à New York se préparant à quitter ce port pour aller à Halifax [illegible]

SÉANCE DU [illegible] C'est ce soir que doit avoir lieu au *White Hall* la séance de [illegible] [illegible] seront fort intéressantes.

CHRONIQUE LOCALE.

MAISON MAL FAMÉE.—Elizabeth White a été arrêtée sur les [illegible] du premier district et conduite devant le recorder Winter, sous l'accusation de tenir une maison mal famée. La cour a envoyé l'affaire devant le juge Larue.

A ce sujet, qu'il nous soit permis d'adresser un mot d'encouragement à ceux qui s'imposent une tâche [illegible] de besogne. La police semble vouloir depuis quelque temps, se rendre [illegible] par quelle se fait jusqu'ici. Il ne se passe pas de jour qu'elle ne fasse une descente dans une des maisons où se réunissent les fonctionnaires de mauvaises mœurs. C'est un travail auquel les nouveaux agents ne sont pas accoutumés et qui doit leur être assez pénible; mais qu'ils prennent leur mal en patience: l'époque des élections n'est pas très éloignée, et le fardeau leur sera alors moins lourd à porter.

INCENDIE.—Mardi soir, à 10 heures, le feu a éclaté dans une maison située dans la rue Galvez, entre Commune et Palmyre. La propriété, ainsi que d'autres bâtiments, ont été détruites.

ACQUITTÉ.—Thos. H. Tucker, accusé d'avoir mis en circulation de fausses pièces en or, a comparu hier devant le recorder Winter et a été acquitté. Les témoins à charge n'ont pas réussi à établir sa culpabilité. Le prévenu a prouvé que, jusqu'à l'époque de son arrestation, il jouissait d'une très bonne réputation.

RECEL D'ESCLAVE.—Thomas A. Carr a été arrêté, mardi, dans le quatrième district, à la demande de M. J. V. Green qui l'accuse d'avoir recelé un esclave. Carr ne sortira de prison que pour comparaître devant le recorder.

ESCROQUERIE.—Le recorder Ramos a condamné hier l'esclave Paul Ramelles, accusé de vol, à recevoir vingt-cinq coups de fouet ou payer une amende de cinq piastres.

LES COURS.—Nous n'avons pu trouver, hier, une seule affaire importante dans les cours. L'époque de leur ajournement s'approche.

VAGABONDS.—Ed. Collens, arrêté hier comme vagabond, dans le deuxième district, passera trois mois à la maison de travail.

James Kennedy et Andrew Christian y ont été envoyés pour un mois.

NOUVELLES ETRANGERES.

RUSSIE.—On écrit de la frontière de Pologne, le 30 mai, à la *Gazette d'Augsbourg*:

«Nous pouvons annoncer, d'après une source digne de foi, que l'une des cinq divisions d'infanterie stationnées dans la Pologne a reçu l'ordre de se mettre en marche. Cette division était cantonnée depuis un an dans le midi de la Pologne, entre la Vistule et le Bug. Le but provisoire de ce mouvement est la ville de Lutzk, en Volhynie, et les généraux Maslowski et Sigmond se sont déjà mis en mouvement avec les régiments Odeski et Monrowski.

«Le quatrième corps d'infanterie, à la frontière de la Moldavie, sous le commandement du lieutenant général de Dannenberg, sera renforcé par cette division, et porté à 60,000 hommes. Le général-lieutenant en chef du génie de l'armée active a été envoyé à Lublin pour faire les préparatifs nécessaires au départ de la division.»

PRUSSE.—On lit dans la *Gazette de Cologne*:

«Nous apprenons que les invitations pour les conférences de douanes du Zollverein ont été envoyées pour le 10 courant, maintenant que les traités ont été ratifiés.

«On dit que les efforts des partisans du système protecteur et du ministre du commerce auront pour objet de restreindre les discussions aux affaires courantes, et que l'on attendait encore les renseignements de l'expérience avant de faire des ouvertures sur des changements et des modifications. La Presse a bastionné une posé une diminution considérable des droits sur les fers et sur les grains.»

SUISSE.—Voici la note par laquelle le gouvernement autrichien avait rappelé M. Karnicky:

«Berne, 1er juin 1853.

«Voici la note de la légation d'Autriche, en date du 21 mai, d'après la traduction de la chancellerie fédérale:

«Le gouvernement impérial a pris connaissance du contenu de la note adressée au soussigné chargé d'affaires I. et R. par le haut conseil fédéral, sous la date du 4 courant, et y a vu avec regret que les résolutions prises par le conseil fédéral, après mûre délibération, n'ont pas répondu à sa juste attente.

«Si le conseil fédéral n'a pas cru devoir fournir encore une fois la preuve déjà apportée, suivant lui, de l'innocence du canton du Tessin, le gouvernement impérial n'a pas davantage l'intention de reproduire ici la série de faits notoires qui ont provoqué les mesures qu'il a prises de son côté contre le canton du Tessin, et qui lui ont donné l'occasion ainsi que le droit de demander à la Confédération des garanties suffisantes pour l'avenir.

«L'assertion portant que cette demande constitue une prétention nouvelle qui est venue se joindre aux anciennes, et cela sous une forme incompatible avec l'honneur d'un Etat indépendant, cette assertion doit être formellement contestée.

«Déjà dans la première communication faite au haut conseil fédéral après l'attentat de Milan, le soussigné demanda, au nom de son gouvernement, des garanties complètes contre des entreprises dangereuses partant du territoire de la Confédération et compromettant la sûreté de l'empire d'Autriche.

«Le gouvernement impérial n'ayant, à son regret, pas trouvé dans les réponses du conseil fédéral ces garanties qu'il était en droit d'attendre, plein de confiance dans l'empressement que celui-ci avait manifesté à accomplir loyalement ses obligations internationales, le cabinet impérial s'est vu obligé d'indiquer plus explicitement en quoi ces garanties devaient consister.

«Par là, il n'a pas eu la pensée de vouloir porter atteinte à l'indépendance de la Confédération.

«Mais ce n'est que dernièrement que le soussigné a été chargé par son haut gouvernement de rappeler au haut conseil fédéral que la position privilégiée garantie à la Suisse par les puissances lui impose aussi des devoirs positifs dont le non accomplissement aurait pour effet de mettre cette position en question.

«Or, dans le nombre de ces devoirs spéciaux se trouvent aussi des garanties pour la tranquillité des Etats voisins, telles qu'elles ont été demandées par le gouvernement impérial, et ont, en général, été reconnues justes, équitables et modérées.

«Le haut conseil fédéral a efforcé de faire paraître superflues ces garanties expresses, parce qu'elles sont déjà comprises dans les principes consacrés par les arrêtés des autorités fédérales, le gouvernement impérial ne saurait absolument pas partager cette manière de voir.

«De nombreux antécédents, ainsi que les expériences plus récentes faites dans le canton du Tessin, ou des réfugiés politiques ont été tolérés sans le consentement du conseil fédéral, ont appris avec quelle facilité, en matière de droit d'asile même, ces arrêtés fédéraux peuvent être éludés au grand préjudice de la tranquillité et de la sûreté des Etats voisins.

«Par le même motif, le gouvernement impérial a aussi demandé, relativement à la police des réfugiés, un contrôle efficace, lequel sera de terminé encore plus spécialement, sans vouloir nullement toutefois exercer une influence directe sur la rédaction de la nouvelle loi concernant la police des étrangers mise en perspective, et dont l'urgence est au surplus reconnue par le conseil fédéral lui même.

«Le haut conseil fédéral ayant refusé d'accorder les garanties demandées par le gouvernement impérial, le rétablissement attaché à cette condition des relations à la frontière du Tessin ne saurait avoir lieu à présent et doit demeurer subordonné au développement ultérieur des événements.

«Dans ces conjonctures, le gouvernement impérial, ne pouvant d'ailleurs attendre un résultat favorable de la continuation de la discussion, le soussigné a reçu l'ordre de quitter pour le moment le siége du gouvernement fédéral et de se rendre à Vienne.

«En ayant l'honneur d'en donner connaissance à Son Excellence M. le président de la Confédération et au haut conseil fédéral suisse, il saisit cette occasion pour lui renouveler l'assurance de sa considération la plus distinguée.

«Berne, le 21 mai 1853.

«Comte KARNICKY.»

MARINE TURQUE.

Trois capitans pacha ont contribué à former et à rétablir la marine ottomane. Hassan, qui, malgré le désastre de Tchesmé, sut encore se rendre redoutable sur mer. Husein, qui jouissant de la confiance et de l'amitié de Selim III, vit venir des ingénieurs de France et de Suède pour la construction des vaisseaux, et Tahir-Pacha, qui, après la catastrophe de Navarin où il parvint à regagner la flotte, s'il n'est parfaitement rétablie, et la dernière, à l'instar de l'Europe, des navires à vapeur.

En 1849, la flotte ottomane se composait de quarante-six vaisseaux, dont voici le tableau:

Trois vaisseaux à trois ponts de 130 à 120 canons,	3
Treize vaisseaux à deux ponts de 90 à 74 canons,	13
Quatorze frégates de 64 à 52 canons,	14
Douze corvettes de 44 à 18 canons,	12
Quatre bricks de 18 à 12 canons,	4
Total	46

Elle compte, en outre, depuis quelques années, huit corvettes et autres bâtiments à vapeur non compris, bien entendu, les navires à vapeur du commerce.

Ces vaisseaux sont montés par environ quinze mille marins. L'un des plus grandes difficultés qu'ait vaincue Tahir Pacha, après la perte des matelots grecs de l'Archipel, en 1827, c'est d'avoir formé des Ottomans à la manœuvre des vaisseaux, jusqu'à la navigation des vaisseaux au service de l'artillerie et à la police de l'intérieur des équipages.

L'état major de la marine se compose du capitan pacha, grand amiral, de cinq amiraux, trois vice-amiraux, de huit contre-amiraux, trois vice amiraux, par le grade et le traitement, les amiraux aux *férik*, généraux de division, les vice amiraux aux *liva*, généraux de brigade, les contre-amiraux aux *miralai*, colonels. Les officiers chargés dans chaque vaisseau du commandement des équipages, aux capitaines et lieutenants de l'armée de terre.

Il existe un régiment d'infanterie de marine de 4,000 hommes, ceux qui ne sont pas embarqués sont casernés à l'arsenal.

L'arsenal maritime de Constantinople est magnifique; il réunit tous les chantiers et les établissements nécessaires à la construction et à l'armement des vaisseaux de guerre.

Les autres chantiers de la Turquie sont à Sinope, à Eregli sur la mer Noire, à Metelin et à Rhodes.

AFFREUX OURAGAN DANS LA MER DE L'INDE.

On a reçu par la malle de l'Inde, arrivée à Marseille, le *Moniteur des établissements français dans l'Inde*, qui contient de longs et tristes détails sur le mondial qui à la fin du mois de mars dernier. Nous reproduisons la plus grande partie de ce journal:

«A Pondichéry, dès le 26 mars, le temps avait pris une mauvaise apparence dans l'après midi; les vents soufflaient par rafales de l'ouest au nord ouest. Le baromètre avait un peu fléchi. La barre qui jusqu'à présent était praticable. Pendant la nuit, la houle du nord et les brumes de la côte attirèrent de furieux dimensions. Le 27, à onze heures du matin, le capitaine du port fit signal aux navires de se disposer à appareiller. Le vent, à partir de ce moment souffla avec une violence toujours croissante, au point qu'à midi, le Lieutenant de Port. Les bâtiments, qui avaient leurs voiles [illegible] tout le monde [illegible] un coup de canon appuya le signal de mettre à la voile. Tous les navires appareillèrent successivement, et tinrent le cap au sud. Avec une promptitude digne d'un meilleur sort que celui qui les attendait, on se couvrirent de toutes les voiles que le vent permettait de porter. La mer commençait à déferler au large de plusieurs des navires. Le *Rama*, qui était le plus près de terre, de tous, parut avoir beaucoup de peine à se retirer des brisans; il fut même, près de Dupuypett, un instant enseveli d'une houle si gigantesque qu'on le crut perdu.

«Bientôt tous les navires disparurent. La mer devint épouvantable!

«Le vent avait une qualité particulière. Du dimanche au lundi, sur différens points, des arbres ont eu toutes leurs feuilles desséchées. Les porchers surtout ont été atteints. Mais ce qu'il y a de curieux, c'est que la brise ne semble avoir eu cette qualité particulière que par zones distinctes; car à côté d'arbres à feuilles brûlées, on en trouve d'autres de même espèce qui ont gardé toute leur verdure. Ce phénomène a été observé sur toute la côte.

«Le 28, M. le collecteur Maltby écrivait à l'amiral gouverneur que les huit navires qui avaient appareillé de Pondichéry étaient brisés sur la côte au nord et au sud de Porto Novo.

«Quoique bien convaincu que nos compatriotes recevraient de nos voisins tous les soins que comportait leur situation, le gouvernement dirigea M. Ch. de Saint-Hilaire, contrôleur par intérim, et M. le docteur Collas, chef du service de santé, sur le lieu des sinistres, le premier pour aider aux relations entre les naufragés et les autorités anglaises, le second pour donner des secours aux blessés, qui devaient être nombreux, et dont quelques-uns, appartenant aux navires brisés au sud de Porto Novo, n'avaient pu être portés à l'hôpital de Gondelour, ou déjà se trouvaient confiés aux soins du docteur Burrel les blessés de la *Sémillante* et du *Rama*.

«Nous avons sous les yeux les rapports des seconds des six navires naufragés, et nous avons la conviction que tout ce que peut inspirer la science, que tout ce que peuvent faire les forces humaines a été tenté par nos braves marins, et qu'ils ont tous succombé en combattant.

«De Paricoupan, 10 milles sud de Gondelour, jusqu'à 2 milles au sud de Porto Novo, on compte quatorze coques de navires. Les débris de la *Sémillante* couvrent le rivage tout près de l'endroit où le *Rama* a touché. Plus au sud est l'*Hercule*, et à 1 mille de Porto-Novo se trouve le *Marcus*. Près du banc du Coleron, il y a sept navires échoués, dont deux français, la *Florine* et l'*Hortensia*. Les autres navires échoués sont des bâtiments natifs.

«A huit heures et demie, le *Marius* touchait, après avoir été démâté de ses deux mâts du perroquet et perdu ses voiles. Un coup de mer avait déjà enlevé le maître charpentier de dessus la dunette.

«A peu près à la même heure (huit heures quarante-cinq minutes) l'*Hortensia* donnait son premier coup de talon. Le second fit aussitôt larguer le petit hunier pour faire venir arrière et venir à la côte dans la position la plus favorable pour sauver la vie des hommes, mais cette voile a été déchirée à mesure qu'on la déroulait. Le navire s'arrêta le cap au sud-ouest, au second chant sur tribord; le second donna l'ordre de couper tous les haubans du côté du vent pour faire tomber la mâture et la soulager; cette opération n'amena aucun résultat, et l'*Hortensia* continua à s'incliner sur tribord. Le malheureux équipage fut contraint de passer la nuit sur le flanc du côté du vent, couvert à chaque instant par des brisans énormes. Enfin, le jour leur permit de voir la terre à petite distance.

«Le vent était alors passé au sud-est et la mer un peu calmée. Le second réussit à faire mettre à flot le petit canot du navire, et dans trois voyages, tous les hommes et tous les objets précieux étaient déposés à terre. Ce canot fut ensuite employé à faire le sauvetage d'une partie de l'équipage de la *Florine*, qui s'avait été [illegible] petite distance de l'*Hortensia*. Les objets précieux furent embarqués dans la yole, qui, montée par trois hommes, parvint à entrer dans la rivière de Porto Novo; mais le courant de cette rivière était si fort, que le clapotement remplit cette embarcation et la fit chavirer. Le nommé Paranthou se noya, et tous les objets précieux que portait cette embarcation furent perdus, à l'exception d'une petite malle appartenant au capitaine, et dans laquelle se trouvaient des valeurs en or et en papier pour une somme considérable.

«Comme nous l'avons déjà dit, la *Florine* a fait côte sur le banc de Coleron, à côté de l'*Hortensia*. Dès six heures, ce navire avait engagé par suite d'un violent coup de mer. Le mât d'artimon et le grand mât avaient été successivement mais inutilement abattus. L'équipage descendit alors dans la cale pour jeter du lest au vent. A huit heures, la *Florine* commençait à se redresser, lorsqu'on ressentit les premières secousses de l'échouage. L'équipage travailla le reste de la nuit à faire un radeau sur lequel, au jour, une partie des hommes réussit à se sauver, tandis que l'autre fut recueillie par le brave équipage de l'*Hortensia*.

«L'*Hercule*, qui avait fait la même manœuvre que les autres navires, reçut à quatre heures un coup de mer qui, le prenant par bâbord devant, balaya son pont de bout en bout, et enleva ses pavois de tribord et son habitacle. Il s'inclina alors tellement qu'il fallut couper le mât d'artimon pour le faire arriver: une grande partie du lest tomba sous le vent; des bonbonnes d'acide sulfurique qui se trouvaient entassées dans du sable à fond de cale se brisèrent. L'acide, en se répandant, fit de cruelles brûlures à des ouvriers indiens que le mauvais temps avait surpris à bord et qui se tenaient dans la cale. A cinq heures et demie, le navire était échoué, il n'a perdu personne.

«Le *Rama*, à quatre heures, était à 15 milles dans le sud de Pondichéry, et à 4 milles et demi de la côte; à quatre heures vingt minutes, un coup de mer le fit engager, cassa le bâton de foc au ras du chouquet, lui enleva trois hommes, la cuisine, le rouffle, défonça la dunette, écrasa un malheureux mousse et blessa plus ou moins huit hommes. Il fallut couper la mâture pour faire redresser le navire. Privé de ses mâts, le *Rama* ne put plus aller qu'en dérive. On fit alors des préparatifs pour mouiller. A neuf heures et demie, on laissa tomber l'ancre par 15 brasses, mais les débris de la drôme virent engager la chaîne, et l'on ne put en filer que 30 brasses; à 10 heures le navire talonna.

«Les brisans couvraient la navire, une partie de l'équipage se mit à l'abri dans la dunette, à bâbord. Trois blessés furent enlevés par la mer, cinq hommes se réfugièrent sur la préceinte à bâbord derrière. Mais la mer ayant enfin poussé l'arrière du navire tout à fait à terre, on établit un va et vient pour sauver ce qui restait de l'équipage.

«25,000 fr qui se trouvaient à bord de ce beau navire ont été perdus.

«Bien que, comme nous l'avons dit, tous les officiers et matelots de nos navires aient fait leur devoir, qu'ils se soient montrés marins consommés et hommes de cœur, qui plus que le second capitaine de la Sémillante et de sang froid. C'est à ces deux qualités manifestées au même moment par un seul homme que onze des treize personnes qui se trouvaient à bord doivent la conservation de leur existence. Peu de temps après que le signal d'appareiller fut fait, la Sémillante fit route au sud est un quart est les basses voiles amurées. Le grand hunier au bas ris fut bientôt établi. Voulant faire le plus de toile possible pour gagner le large, le second donna ordre de larguer le petit hunier, mais pendant qu'on lui obéissait, cette voile fut déchirée. Elle fut aussitôt carguée.

«A deux heures trente minutes, le grand hunier fut enlevé; à trois heures, le petit foc subissait le même sort. On envergua alors un grand hunier, à quatre heures, les coups de mer fatiguaient le navire, on cargua et serra la grande voile. A quatre heures vingt minutes, un énorme coup de mer prit le navire par l'avant, enleva le beaupré, défonça la misaine, brisa la roue du gouvernail, l'homme de barre eut le bras cassé. A quatre heures trente minutes, les vents sautèrent de l'est en tourmente. La Sémillante fut mise en cape à l'aide d'un petit foc établi dans les haubans d'artimon. Il fut impossible d'établir la grande voile. Le mât de misaine, démoli de ses étais par la rupture du beaupré, tomba sur le tribord. Le navire faisait beaucoup d'eau, il fallait pomper constamment.

«A sept heures, on sondait par 16 brasses. Le navire désemparé, affalant de plus en plus sur la terre, on dut songer à mouiller. On ajouta le restant de la chaîne de tribord à celle de bâbord, et l'on se disposa à laisser tomber l'ancre. Les coups de mer se succédaient d'une manière épouvantable. Par 10 brasses, à huit heures, on donna l'ordre de couper le grand mât et le mât d'artimon: tous deux tombèrent en même temps sur tribord. Les deux [illegible] la masse des [illegible] brasses de chaîne, le navire ne pouvait pas faire [illegible] la lame le plomb de sonde indiquait qu'il chassait très lentement. Vers trois heures du matin, la brise tomba un peu et on aperçut la terre.

«A trois heures quarante minutes, on sondait par 17 pieds d'eau. Il ne restait qu'une embarcation à bord, et ce fut avec dégâts. Malgré les difficultés qui se présentaient, elle fut mise à l'eau, elle fut rattachée. Le maître d'équipage entra dans ce canot, et au moment où une lame énorme l'enlevait, on le vit [illegible] Il [illegible] été vus. Cet acte d'adresse et de courage sauvait tous les hommes [illegible] Malgré la violence de la mer, M. Aubin, [illegible] le navire [illegible] tous, attendant le moment suprême.

«A quatre heures, il donna un coup de talon, et sombra immédiatement. Pendant une heure et demie, à peu près, on [illegible] les hommes [illegible] M. Aubin [illegible]

«C'est les [illegible] ont été admirablement traités par [illegible] de Gondelour et de Porto Novo [illegible] aux blessés [illegible] la marine [illegible] à des [illegible] sur le [illegible] on a pu [illegible]

«Ces six naufrages ont coûté la vie à onze hommes, sept du *Rama*, deux de la *Sémillante*, un du *Marcus*, un de l'*Hortensia*. Les blessés sont nombreux, mais, à l'exception de deux ou trois, qui heureusement sont sauvés, n'offrent aucune gravité.»

UN CHAUD TEMOIGNAGE.

Extrait du Shelby's Herald, 25 mars 1853.

Nous appelons l'attention du lecteur sur [illegible] M. Jackson [illegible] J. WRIGHT & Co., 151, rue de Chartres. 25 juin—12f

Décédée hier matin à 11 heures, A. M. Désirée LOUISE CHALARD, à l'âge de 25 mois. Son corps est exposé chez son père, rue de l'Esplanade No 77, entre Condé et Royale. Les amis et connaissances de sa famille ainsi que ceux des familles Fds. J. de Fuentes et L. Eyma sont priés, sans autre invitation, d'assister à son enterrement qui aura lieu aujourd'hui à 5 1/2 heures P. M.

N. Orléans 30 juin 1853.

POST-SCRIPTUM.

DEPECHES TELEGRAPHIQUES

Transmises à l'Abeille.

Ministre en Angleterre—Questions des Pêcheries.

Washington, 29 juin, 3 h. 1/2 P. M.

On rapporte ici que M. Buchanan ne pense pas devoir recevoir ses instructions du secrétaire Marcy, et qu'il retournera probablement sa mission en Angleterre.

On dit maintenant que la question des pêcheries sera réglée à Washington.

Arrivée du Georgia.

New York, 29 juin.

Le navire à vapeur Georgia est arrivé d'Aspinwall avec deux millions en poudre d'or. On disait que le sénateur Gwinn a été tué en duel par M. P. McKorkle.

Le Georgia a été mis en quarantaine à son arrivée à la Havane, et ses passagers n'ont pu descendre à terre.

LISTE MARITIME.

Port de la Nouvelle-Orléans.

Expédiés Hier.

Steamship Yacht, Durey, Brazos Santiago
Navire Falcon, Wade, Londres
Barque Goldfinch, Ryder, New-York
Eglantine, Gleason, Marseille
Goelette Oregon, Trenta, Tampico
Barnes, Taylor, Mobile

Arrivés Hier.

Goelette Clyde, Sweeter, Nassau
Diamond, Mack, Pensacola

STEAMBOATS.

C Hayes, Moggah, Attakapas—sucre, mélasse, &c
Ophelia, Saltin, de la Balize.
Music, Street, Lafourche, sucre, mélasse, coton
Illinois, Smithers, de St Louis—farine, porc, graisse, viande, sales, foin, &c.
Magnolia, Thompson, Paducah
New Latona, Gise, Bayou Sara—mélasse, coton, &c

Memoranda.

Ports des Etats Unis.

Boston, 21 juin—Expédié navire Sophia, Edwards, N Orléans.

Baltimore, 22 juin—Arrivée, barque Gov Briggs, Parker, N Orléans.

Ports Etrangers.

Par le steamer *Humboldt*.

Liverpool, 5 juin—Arrivé Jenny Munn Duckett, N-Orléans, 6, Prince of Wales, Brown, Pollock, Brown, Ann Armstrong, Howard, Briton [illegible], Hartley, Merrill, et Jane E. Walsh, Thomas, N Orléans, Lora Caroline, Morgan, do

Havre 31 mai—Arrivé Fuerlon, Smith, N Orléans; Robert Hooper, Churchill, do, C Kirby Crowell, do, chargeant, Wurtemberg, Ford, N Orléans

Passé à Deal, 6 juin—Golden Eagle, Thompson, de la N-Orléans pour St Petersbourg; Olbusier, Fuller, de la N Orléans pour Stockholm.

Queenstown, 5 juin—Arrivé Bernhardine, Rauda, de la N-Orléans.

Youghal, 3—Arrivé Nautilus, McDougall, de la Nlle-Orléans

Anvers 5—Arrivé Colombo, Harris, N-Orléans
Entré à Gravesend 27 mai—John Currie, Hogan, de la N-Orléans pour Gefle

Flement, 1er juin—Arrivé Geo Green, Redman, de la N-Orléans, pour St Pétersbourg, Maine, Freeman do do
Bordeaux, 1 juin—Parti Elizabeth Bruce, Brown, N-Orléans; mis en mer, 2—mat Arlton, Spear, N-Orléans.
Trieste, 25 mai—Arrivé Carolina, Corso, N Orléans, 23, Susan, Emma do

Liste des Bateaux-à-vapeur partant aujourd'hui.

Rivière Rouge	Sydonia, McRay	5 h P M
Ouachita	Rockaway, Moore	5 h P M
Rivière Rouge	Cicona, Martin	5 h P M
Nashville	E Howard, Norment	5 h P M
Mobile	Oregon, Hiern	Midi
Ocean Springs	California, Frost	8 h A M
Opelousas	Opelousas, Hinckley	Midi
Brazos Santiago	Yacht, Durey	8 h A M
St Louis	Jacob D Barry, Hocalter	5 h P M
St Louis	St Nicholas, Burke	5 h P M
Rivière Rouge	Swamp Fox, Wilson	5 h P M
Attakapas	Anna No 2 Labarthe	Midi

Departs des Steamers Transatlantiques.

Départs d'Europe.

Steamers	Ports de départ	Destination	Epoques
Africa	Liverpool	New York	11 Juin
Hermann	Brême	New York	22 Juin
America	Liverpool	Boston	25 Juin
Atlantic	Liverpool	New York	25 Juin
Franklin	Havre & Cowes	New York	6 Juillet

Départs des Etats-Unis.

Africa	New-York	Liverpool	13 Juillet
America	Boston	Liverpool	20 Juillet

Le navire PRESIDENT FILLMORE, capitaine Pendleton, venant de Bordeaux, [illegible] HAVRE—les Marchandises [illegible] CHARLES CAVAROC. 3 juin

SOURCES BEADON

Messieurs les Editeurs de l'Abeille,—Veuillez insérer la note suivante dans votre feuille de ce jour.

Vers la fin de mars dernier, je fus chargé par M. Chs. Cullum, de la Mobile, de faire l'analyse de plusieurs sources d'Eaux Minérales Alcalines, situées dans le comté de Chactaw, à cinq milles du Moore's Landing, sur la rivière Tombickee. Je m'étais engagé à remettre le manuscrit ou l'Exposé de l'Analyse, en français, le 10 de juin. Le 5 j'étais prêt. Je n'étais pour rien ni dans la traduction en anglais, ni dans l'impression, ni dans la publication du mémoire en anglais et en français.

Il s'est écoulé déjà 21 jours depuis que j'ai fait la remise du manuscrit à l'agent de M. Cullum à la Nouvelle-Orléans, et rien ne paraît encore aujourd'hui. Ce retard (préjudiciable) pourrait être préjudiciable aux intérêts de M. Cullum, vu la saison avancée où nous nous trouvons, je me vois dans la nécessité de donner un extrait de l'Analyse des Sources de M. Cullum, afin de prévenir messieurs les médecins et les personnes qui ont le projet d'aller passer l'été à ces excellentes Sources Alcalines, que le retard dans la publication du mémoire n'est pas de mon fait, puisque ma tâche était finie le 5 de juin.

AVEQUIN.

Analyse des sources de M. Charles Cullum.

Alabama Vichy Springs.

Un gallon (a wine gallon) de cette eau renferme les substances suivantes:

Acide Carbonique—La proportion à l'Etat Libre dans cette eau est très faible, la presque totalité de ce gaz s'y trouve à l'état de combinaison et forme des bi-carbonates avec diverses bases; il n'est guère possible de le mesurer qu'en dépend des carbonates que l'eau renferme. Je ne l'ai pas jugé nécessaire.

		Grains de Troy
Bi-carbonate de soude de potasse	anhydres	65 40
Bi-carbonate de chaux de magnésie	anhydres	6 49
Silicate de soude,		1 57
Sulfate de soude de magnésie	anhydres	2 46
Chlorure de sodium,		4 54
Silicate d'Alumine	des traces	
Iodure de Sodium	Traces	
Soude non combinée,		1 40
Carbonate de protoxyde de fer		46
Matière organique azotée	non azotée	2 80

[illegible]

CONCLUSIONS

Les ALABAMA VICHY SPRINGS [illegible]

1° Par la grande quantité de bi-carbonates alcalins, puisque pas qu'elles contiennent, savoir 65 [illegible] par gallon et 17 grains par pinte, ou 112 grammes par litre.

2° Par la présence d'un sel d'iode, qui [illegible] dans 4 gallons [illegible]

3° Par la proportion très faible qu'elles contiennent de sulfate et de chlorure de soude [illegible]

4° Par la présence du sulfate de [illegible]

5° Par l'absence totale du chlorure de [illegible]

Les Alabama Vichy Springs présentent une très grande analogie de composition avec les eaux de Vichy, en France. [illegible]

[illegible]

COLLEGE DE LA LOUISIANE.

Rue Dauphine, 313,

Entre Ursulines et Hôpital.

PAR un acte spécial passé à la Législature et approuvé par le Gouverneur de l'Etat de la Louisiane, ce collège vient d'être incorporé et a plein pouvoir d'accorder et de conférer les mêmes honneurs littéraires et les mêmes degrés, de délivrer les mêmes diplômes, que les autres Collèges et Universités des Etats Unis.

Les Parents et les Tuteurs peuvent donc se dispenser d'envoyer leurs enfants au Nord pour y compléter leur éducation. Le Collège de la Louisiane présente les mêmes ressources que les meilleurs Collèges des Etats-Unis.—Professeurs distingués, cabinet de physique, bibliothèque, &c. La corporation du Collège ne néglige rien pour faire de cet Etablissement un des premiers et des meilleurs collèges dans le Sud.

On reçoit comme externes, comme demi-pensionnaires, et pensionnaires, les élèves depuis l'âge de sept ans.—Et on prodigue les mêmes soins aussi bien aux enfants qu'aux jeunes gens.

Les classes continueront pendant toute la saison d'été. Les Parents et les Tuteurs sont invités à visiter cet Etablissement ou ils pourront obtenir de plus grands détails et se procurer des prospectus.

18 juin—6m

Sources de Cullum, comté de Chactaw, Alabama.

CHARLES CULLUM, ancien propriétaire du Mansion House à Mobile, s'étant établi d'une manière permanente à l'endroit ci-dessus, annonce au public qu'il a fait toutes les améliorations nécessaires et qu'il est prêt aujourd'hui à recevoir des visiteurs. Il espère que son expérience et ses efforts lui vaudront l'appui des personnes qui vont passer l'été aux eaux.

Ces sources sont à environ un demi-mille à l'est de celles de Bladon. Les bateaux à vapeur font deux voyages par semaine, des voyages entre la Mobile et le débarcadère de Moore, sur la rivière Tombeckbee, où il y a toujours des voitures pour transporter les passagers.

Les eaux ont été analysées avec soin par M. Avequin, de la Nouvelle Orléans, qui publiera dans quelques jours le résultat exact de ses recherches. Il est hors de doute que ces sources contiennent une grande quantité de bi-carbonate de soude et qu'elles ont autant de vertu que les eaux d'Europe. [illegible]

17 juin—3m CHARLES CULLUM

$25 de Récompense

[illegible] EUGENE, âgé d'environ 22 ans, taille 5 pieds 4 ou 5 pouces, un peu voûté et ayant une dent devant de moins à la mâchoire supérieure. [illegible] H. VILLERE.

Habitation Pont Léon 25 juin 1853

PAPIERS PEINTS.

F OPPENHEIM,

166, RUE DE CHARTRES 166,

ENTRE TOULOUSE ET ST-PIERRE.

VIENT de recevoir [illegible] papiers peints [illegible]

F. OPPENHEIM.

FAURES & NORMAN

33 et 35, rue Royale

SEULS importateurs des vins de Xérès [illegible] Cadix, [illegible]

Bottes, Souliers et Brodequins.

[illegible]

AUX HABITANS.

GIQUEL & JAMISON.

[illegible]

Avis aux Entrepreneurs

[illegible]

Séance de double vue.

[illegible] WHITE HALL [illegible]

LA GRANDE RAFFLE,

De trente-trois Magnifiques Lots de Diamants, Montres, objets en argent, &c.

Dont le plan est exposé

A la Buvette du City Hotel,

AURA positivement lieu mercredi prochain, [illegible]

Ecoles Publiques—2me District

[illegible]

Succursale de la Banque de l'Etat

[illegible]

R. J. FAURIE [illegible]

Banque de la Louisiane.

[illegible]

CETTE banque sera fermée lundi [illegible] 4 juillet [illegible]

29 jn R. M. DAVIS, Caissier

BANQUE DU SUD

LES personnes dont les noms suivent ont été élues directeurs de cette Banque.

John Egerton, James L. Witney, [illegible] David Harder [illegible]

AVIS.

ON a [illegible] W. [illegible]

C. SY,

[illegible]

100 piastres de récompense.

[illegible] CHARLES [illegible]

Cognac, Vins, &c.

EN débarquement [illegible]

V & E MAIGNAN

Moutarde et Vermicelle.

30 caisses de 4 douzaines moutarde préparée [illegible]

12 do [illegible]
10 do vermicelle jaune,
20 paquets do do
6 caisses do blanc,

En débarquement du navire Président Fillmore, de Bordeaux, et à vendre par V. & E. MAIGNAN,

30 juin 25, rue St Louis

Cruchons Cruchons.

7 caisses contenant ensemble 77 cruchons à cornichons, en débarquement du navire Président Fillmore de Bordeaux, et à vendre par

V & E MAIGNAN,
30 juin 25, rue St Louis

VINS ESPAGNOLS à vendre par F. CUSACHS encoignure Royale et St Philippe

100 barriques vin Vilanueva,
20 do do St Vincent,
54 do do Languedo
20 quarts vin do
40 demi pipes vin Oporto,
120 quarts do
10 jarres do

Sous les clés de la Douane.

70 barriques vin de Catalogne

Tous ces vins ont été importés directement de Barcelone par les barques Maldikat Toys. 30jn 1m

EN débarquement du navire Président Fillmore, venant de Bordeaux,
64 barriques vin rouge pour familles, à vendre par E. DECHAMPS
30 jn 67, rue Condé

A VENDRE en magasin, par le soussigné:
40 barriques Bergasse,
40 barriques Bandol, premier choix
30 juin E. DECHAMPS, 67, rue Condé

SARDINES A L'HUILE—70 caisses sardines de Nantes, en demi et quarts de boîte.

4 caisses truffes du Périgord en boîtes et demi boîtes, débarquant du navire Lemuel Dyer, venant du Havre, à vendre par HENRY VALETON, 30 jn 90, rue St-Louis

VINS—60 barriques vin rouge Montferrand,

20	do	do Queyrie,
60	do	do St-Julien Médoc,
10	do	do St Loubès 1851,
28	do	do St-Estèphe Médoc,

527 caisses St Julien Médoc.

En débarquement du navire Président Fillmore, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 30 jn 17 et 19, rue St Louis

EAUX DE VIE—15 1/4 pipes eau-de-vie A. Seignette and fils, pâle et colorée:

25 1/4 pipes eau de-vie Castillon 1825,
20 1/4 do do 1815,
26 1/4 do do A Lagrange & Co 1825,
24 1/4 do do Bunker Hill 1815,
9 1/4 et 11 /8 do do Hy Barus & Co,
50 1/4 do do Ph. Godard & Co.

En débarquement du navire Président Fillmore, de Bordeaux, à vendre par EUG. ROCHEREAU & Co., 30jn 17 et 19, rue St-Louis

JUS de Framboises, Fraises et Groseilles—25 douzaines jus de framboises, fraises et groseilles, reçu par le Président Fillmore, de Bordeaux, à vendre par DUNTZE & IKEN, 30juin Enc. Royale et Conti

VIN rouge en caisses—100 caisses vin rouge bon ordinaire par le Président Fillmore, de Bordeaux, à vendre par DUNTZE & IKEN, 30juin Enc. Royale et Conti

VIN rouge en barriques—20 barriques vin fin, différentes marques, par le Président Fillmore, de Bordeaux, à vendre par DUNTZE & IKEN, 30juin Encoignure Royale et Conti

A LOUER—Une maison à Mandeville. S'adresser à E. DECHAMPS, 67, rue Condé

AVIS

UNE DAME parlant anglais et français et sachant [illegible] Nouvelle Orléans [illegible] 29jn

J. PETRACCHI prévient ses amis et le public en général qu'ayant dissous son association sous la raison J. Petracchi & Co et devant rue des Ursulines, entre Royale et Condé, il vient de former un nouvel établissement de distillerie, rue Nlle Levée, entre Gasquet et Suzette, et qu'à dater de cette époque il prend l'engagement auprès des personnes qui voudront bien l'honorer de leur confiance, de leur livrer dans le plus bref délai, à des prix excessivement réduits, toute marchandise de distillerie de la meilleure qualité. (Adresser les lettres à J. Petracchi, boîte No 79). 2 jn—1m

CAMPHINE OU HUILE CHIMIQUE

Grande réduction de prix.

A PARTIR de ce jour (20 juin) les prix de notre camphine seront comme suit, savoir:

Par baril, 70 cents le gallon
Par 5 gallons, 80 cents le gallon
Par 1 gallon, 90 cts. B. NAUTRE & Co
21 juin—15 25, rue Condé

A Sturzenegger & Eternod

No. 44, rue Bienville, encoignure Chartres,

VIENNENT de recevoir par les derniers arrivages du Havre et par steamer, un grand assortiment de marchandises sèches, et engagent les acheteurs de les visiter et d'examiner les marchandises, qui seront vendues à des prix extrêmement réduits. 21 jun

REÇU par les navires Manchester, Statesman et Isabella, du Havre et à vendre par les soussignés:

5 caisses gros de Rhin noir,
5 do mousseline damassée à carreaux et ramages,
8 do bas blancs de coton pour femmes,
2 do demi bas de coton écru,
2 do cravates de soie noire
1 do rideaux brodés au crochet,
1 do fruits doubles

Les prix établis sur la plus basse échelle.

A. STURZENEGGER & ETERNOD,
21 juin 44, rue Bienville, encoig. Chartres

Avis de Société.

LES soussignés ont ce jour formé une société sous la raison de CHARLES DE GAALON & CO., pour les affaires d'Encan et de Commission, à l'encoignure Chartres et St Louis.

CHARLES DE GAALON,
HENRY LEGENDRE.
17 jn—10

Vêtements d'hommes pour l'été.

NOUS recevons par le Cherokee, de New York—Un nouvel assortiment de confections d'hommes pour l'été, que nous offrons en vente à très bas prix.
LAGAY & LECAND.
17 jn 36, rue de Chartres

Habillements d'Enfants.

EN magasin—Un nouvel assortiment, reçu par le Cherokee, à vendre à très bon marché, par LAGAY & LECAND.
17 juin 36, rue de Chartres

A VENDRE par le soussigné, en débarquement du navire Trenton, venant de Marseille:

200 barriques vin Bergasse,
200 paniers huile. CHARLES CAVAROC,
21 jn 30, rue Bienville

VIN ROUGE—300 barriques vin rouge, 300 caisses vin rouge,
40 barriques vin rouge, Léoville 1844, à vendre par CHARLES CAVAROC,
23 jn 30 rue Bienville

VIN BLANC—225 barils vin blanc, 50 demi barriques du supérieur, 60 barriques do, à vendre par CHARLES CAVAROC,
23 jn 30 rue Bienville

VIN D'ESPAGNE—350 barils vin Porto,
75 pipes vin Catalogne, 199 demi pipes dito,
4 barils madère très vieux, à vendre par CHARLES CAVAROC,
30 rue Bienville

EAU DE VIE—30 quarts de pipe Cognac père & fils, 1830, première preuve,
15 huitièmes do do 1848, 4me preuve,
15 quarts do Maglotte Castillon Jne, 1835, 1re pr,
12 do do do 1851, 4me preuve, à vendre par CHARLES CAVAROC,
23 jn 30, rue Bienville

VIN ROUGE [illegible] B. CAHUZAC & Co.

CHAMPAGNE [illegible] B. CAHUZAC & Co.

VIN BLANC [illegible] B. CAHUZAC & Co.

VIN ROUGE DE SAUTERNES [illegible] B. CAHUZAC & Co.

VIN ROUGE HAUT TALENCE [illegible] B. CAHUZAC & Co.

BICARBONATE DE SODA [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co.

PRUNES [illegible] W. F. VREDENBURGH & CO.

VIN de Bordeaux—207 barriques et 2,000 caisses vin de Bordeaux, en débarquement et à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 29 Vieille Levée

VITRES pour fenêtres—5000 caisses vitres françaises, et de Waterloo assorties, à vendre par W. F. VREDENBURGH & Co., 29 Vieille Levée

VIN BLANC [illegible] W. F. VREDENBURGH & Co., 29, Vieille Levée

VIN [illegible] A. LARROQUE & Co., 42 et 44, rue de la Douane. 26 avril

Marseille Marseille.

EN débarquement du navire Trenton, venant de Marseille:

100 barriques vin rouge de Bergasse
150 paniers huile d'olive de Jas. Fleur-mal
20 caisses huile vierge d'Aix
20 do marasquin di Zara
100 do vermouth Noilly Fils & Co
75 do eau de fleur d'oranger divers modèles,
12 do eau verte de Fiquet
20 paniers bouteilles vides 32 onces, à vendre par B. TALAMON,
20 juin 186, rue Royale

Bougies—Bougies.

40 caissettes bougies des princesses, reçues par le navire Athena, venant du Havre, en magasin et à vendre par B. TALAMON,
20 jn 186, rue Royale

CHAMPAGNE—Des marques Jas. Perrier, Cardinal de Richelieu et de l'Etoile, en magasin et à vendre par B. TALAMON,
20 jn 186, rue Royale

A VENDRE à livrer par le Cumberland, attendu de Gênes:

500 paniers de 10 bouteilles huile d'olive de la marque Bacigalupi,
500 pieds d'oranger de 3 et de 4 ans, 3 caisses petit [illegible] 7 dito saucissons de Boulogne; 7 boucaux graines de lin de la nouvelle récolte, 20 fromages Parmesan; 500 caisses vermicelle et macaroni d'Italie. JOS LANATA,
29 jn No 11, Jefferson, 12, rue Toulouse

VIN ROUGE de Bordeaux de 1850 et 1851.—En magasin et à vendre par les soussignés:

100 barriques de vin rouge de Bordeaux 1850 et 1851, bon ordinaire pour famille.

Aussi: cognac de Seignette & Paillevoisin de 1825 et 1835, par quarts ou octaves de pipe.

BOYER FRERES,
29 juin Enc. Moreau et Mandeville, 3e District.

DAMEJEANNES—1,000 de 5 gallons, 200 do de 3 gallons, 200 do de 2 gallons, 500 do de 1 gallon, en débarquement du navire Lemuel Dyer, venant du Havre, à vendre par J. B. PREAUD & CO.,
29 juin 31 et 33, rue Gravier

CIGARES de la Havane—170,000 cigares des marques et qualités les plus choisies, à vendre par Y QUADRAS & Co., 16, rue de la Douane

CIGARETTES—15 barils cigarettes "La Favorita"; 20 balles papier pour cigarettes "Las Pasillas" à vendre par Y QUADRAS & Co.
20 juin 16, rue de la Douane

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nlle-Orléans, 25 juin 1853

AVIS est donné aux Actionnaires de la nouvelle Association, qu'une élection de six commissaires pour organiser la nouvelle Banque en vertu de la loi sur les Banques libres, aura lieu à la maison de Banque, No. 18, rue St Charles, MARDI, 5 Juillet prochain, de 10 heures du matin à 2 heures de l'après-midi. GEO. A. FREBET,

25 juin—jusq. 5 juil Caissier

Compagnie de la Presse à coton de la Levée.

IL a été déclaré aujourd'hui, sur les profits de l'année, un dividende de dix pour cent, payable immédiatement. F. J. FORSTALL,
25 juin—6 Secrétaire.

BAIE ST-LOUIS et PASSE-CHRISTIAN

Magasin de Foin et de Provisions.

LES soussignés annoncent à leurs amis et au public qu'ils ont établi deux branches de leur magasin, l'une à la Baie St-Louis et l'autre à la Passe Christian. On y trouvera constamment un approvisionnement complet de: AVOINE, MAIS, FOIN, SON, FARINE, FEVES, &c &c, et toutes sortes de PRODUITS DE L'OUEST, qui seront vendus aux prix de la Nouvelle Orléans. Les achats devront être payés au comptant. M. ELLIOT & Co.

23 mai—1m

EN magasin et à vendre par les soussignés:

10 barriques du rouge vieux pour famille
15 do do St Estèphe bon ordinaire
12 do do St Julien do
20 do marques supérieures assorties
20 demi barriques vin blanc Haut Barsac
100 caisses St Julien,
45 do St Estèphe
24 do toutes marques assorties
2 quarts de pipe Cognac divers marques
20 champagnes Vieux Fh Godard
[illegible]

POREE & GIRARD, 7, rue St Louis

VERANDAH DE LA RUE CONTI

Cet Etablissement restera ouvert tout l'été.

CONDITIONS

[illegible]
J. JEWETT

CHEMISES! CHEMISES! CHEMISES!

FRANCIS FABRE & CO.

[illegible] CHEMISES DE TOILE ET DE COTON [illegible]

Magasin de Chaussures à vendre à l'amiable

[illegible]

ATTENTION [illegible] JOHN CLAUZURE [illegible]

V HEBERT & CO

[illegible]

PAPIERS PEINTS FRANCAIS.

DELCROIX, Importateur.

No 100, rue de Chartres, entre Conti et St Louis

[illegible]

Le grand assortiment de
PAPIERS PEINTS.

[illegible]

ATTENTION GOURMETS.

[illegible]

Sucre de la Havane.

Café de la Havane

Cigares de la Havane.

Confitures de la Havane

[illegible]

Fromages.

[illegible]

F JAUFFROID.

[illegible]

Bordeaux Bordeaux

[illegible]

Compagnie de la pompe No 21

[illegible]

Articles divers au debenture

[illegible] CHARLES CAVAROC

F. JAUFFROID,

No 62, RUE DE CHARTRES.

[illegible]

BALEINES—BALEINES

[illegible]

LIBRAIRIE P. MEYER.

Rue Royale, [illegible] St-Pierre

[illegible] gomme élastique pour diètes [illegible]

EN débarquement du navire Lemuel Dyer [illegible] JOS. LANATA

VIN ROUGE [illegible]

EAU DE VIE [illegible] QUEYROUZE & LANSDORFF

EAU DE VIE [illegible] QUEYROUZE & LANSDORFF

DAVID VIN de Bordeaux [illegible]

Rochelle [illegible]
Vin de Champagne [illegible]
[illegible]
A vendre par J. B. PREAUD & Co., 31 et 33, rue Gravier.

VIN 120 barriques vin de Bordeaux [illegible] MAISTRE

EN débarquement du Trenton, venant de Marseille:

150 caisses eau de fleurs d'oranger
20 barils Vermouth
20 do Porto doux et sec,
10 do Malaga do
10 do Madère
A vendre par J. CLAUZURE
16 juin 164, rue Royale entre Toulouse et St Pierre

Chapeaux.

ASSORTIMENT de première qualité de chapeaux Panama, noirs et feutres, chapeaux gris castors, ainsi que chapeaux communs pour nègres, etc., à vendre par G. W. DUNBAR,
13 jn 5, rue des Magasins

BOTTES, Souliers et Brodequins—En magasin et débarqué tout récemment de la barque Eglantine, un bel assortiment de souliers pour dames, demoiselles, messieurs et enfants, style nouveau pour le commerce de la ville et de la campagne, à vendre par G. W. DUNBAR,
13 jn 5, rue des Magasins

BOTTES, SOULIERS ET BRODEQUINS—110 c. venant d'arriver par les barques Susan W Lind et Eglantine et le steamship Empire City, comprenant des bottes de salon, &c, de nouvelle mode, à vendre par G. W. DUNBAR,
25 jn—camp 5, rue des Magasins

CHAPEAUX—Un bel assortiment de chapeaux de Panama, noirs, gris draps, castors, nègres—bonnets de laine noire et gros draps pour nègres, à vendre par G. W. DUNBAR,
25 jn—camp 5, rue des Magasins

EN débarquement du navire Trenton, venant de Marseille, et à vendre par les soussignés:

200 barriques vin rouge, 50 do vin Madère, 36 balles amandes de Languedoc, 85 do bouchons, 100 paniers bouteilles vides, 20 caisses eau fleur d'oranger, 10 estagnons de do, 5 do eau de roses.
PAUL JUGE FILS & Co,
26 jn—61 27, rue St Louis

CACAO—90 sacs cacao de 1re qualité, à vendre par Y QUADRAS & Co,
20jn 16, rue de la Douane

TABAC en feuilles de la Havane et de Cuba, pour capes et tripes, à vendre par Y QUADRAS & Co.
20jn No 16, rue de la Douane

BOUTEILLES VIDES—90 paniers de 100 bouteilles chaque, en débarquement du navire Trenton, de Marseille, à vendre par H. DE GOER & RIFFLARD,
17 jn 26, rue de la Douane

EN débarquement du navire Président Fillmore, venant de Bordeaux:

40 caisses prunes en pobans,
40 barils,
38 caisses moutarde,
50 vermicelli et macaroni,
10 Cognac, à vendre par J. B. PREAUD & Co.,
29 juin 31 et 33, rue Gravier.

Cognac Henry Dubies.

CETTE marque d'eau de vie des années 1800 et 1831, si avantageusement connue, est constamment vendue par le soussigné, seul agent
B. TALAMON, 186, Royale.

Compagnie du grand chemin de fer de la Nlle Orléans, de Jackson et du Nord.

Nlle Orléans, 27 mai 1853

AVIS est donné aux souscripteurs du fond capital de cette compagnie, qu'un versement de dix pour cent sera dû et devra être payé JEUDI, 22 juil let 1853.

Par ordre du bureau, JOHN CALHOUN,
27 mai—jusqu'au Secrétaire

Banque des Citoyens de la Louisiane.

LES actionnaires sont invités à passer à la Banque et d'enregistrer leur vote pour ou contre l'acceptance de l'acte autorisant la conversion d'une [illegible] [illegible] 28 avril 1853.

Par ordre E. ROUSSEAU
13 juin—jusqu'au Caissier

Banque de l'Union de la Louisiane.

Nouvelle Orléans, 1 juin 1853

LES ACTIONNAIRES de cette Banque sont respectueusement informés [illegible] No 18, rue St Charles [illegible]

14 juin—1m GEO A. FREBET, Caissier

Compagnie du Grand Chemin de Fer de la Nouvelle-Orléans, de Jackson et du Nord

Nouvelle-Orléans, 7 avril 1853

LES actionnaires qui ont donné avis le leur [illegible] [illegible]

22 av—17 JOHN CALHOUN, Secrétaire

AVIS.

CONFORMEMENT à un ordre de l'honorable Cour du Deuxième District de la Nouvelle-Orléans, en date du 21 avril 1853 [illegible]

E. H. [illegible]
J. CALHOUN
J. L. LEWIS

TENUE DES LIVRES

1500 ou 2000 teneurs de livres seront demandés [illegible]

$250 de Récompense

[illegible]

$50 de Récompense.

[illegible]

Marchandises pour habitations et habillemens pour nègres

[illegible] CAVELIER & MAXENT

Fds de FUENTES & Co.

Marchands Commissionnaires

No 22, rue de la Vieille-Levée.

[illegible]

WEHNER & MAILLOT.

No 154, rue des Magasins

[illegible] WEHNER & MAILLOT

A louer—Le premier étage de la maison à l'encoignure Bienville et Royale. S'adresser à la Pharmacie [illegible]

Liquidation positive.

H de GOER & RIFFLARD

AYANT transporté le siège de leurs affaires au No 26 rue de la Douane [illegible]

TH. RIMBERGER, D. M

Médecin élève en Allemagne et à Paris.

RUE DU MAINE, No 53, entre les rues Conti et Royale.

B. TATOUT & Co.

161, rue de Chartres, encoignure Toulouse.

ONT reçu par le navire [illegible]

[illegible]

24 juin 161, rue de Chartres, encoignure Toulouse

ADOLPHE BLACHE.

69, rue Royale.

VIENT de recevoir de New York, par le steamer Empire City, un choix de gilets [illegible] de qualité supérieure.

Il prévient les personnes qui désirent de faire des marchés par [illegible] du navire Lemuel Dyer [illegible] 24 jn

Sardines—Sardines—Sardines

100 caisses de 100 demi boîtes chaque
25 do 200 quarts do

6 caisses conserves alimentaires en débarquement du brick français Jeune France, venant de Bordeaux et à vendre par A. CARRIERE, 16 jn 25, Vieille Levée

Sucre Sucre

387 caisses sucre blanc de la Havane, 53 milliers [illegible] et autres marques, en débarquement des bricks Gitana et Alfred, à vendre par DE VISSER & Co., 13 jn 26—Vieille Levée

EN MAGASIN—Sardines à l'huile, grandes boîtes, petits pots en 1/2 1/4 et grandes boîtes en [illegible] truffes en 1/2 boîtes, champignons en demi boîtes, marque A. Gillet & Co, vermouth de Noilly, absinthe Suisse de la Rochardes & A. Jouvenaud, vin de Lune et rouge en grandes et 1/2 bouteilles, dame-jeannes de 5 gallons, Muscat de Frontignan, huile d'olive de Jas. Pugnet, moutarde diaphane de Louit Frères & Co., bouteilles vides 22 onces, bouchons à demi-cent [illegible] bouteilles différentes grandeurs et qualités, &c., &c., à vendre par B. TALAMON,
20 jn 186, rue Royale

EN débarquement du navire Président Fillmore, de Bordeaux—180 paniers huile Mme Vve Ste 24 bouteilles, garantie 1re qualité 80 quarts Cognac Otard Martin, avec privilège du drawback, à vendre par LANATA, GANDOLFO & Co,
27 jn 9 et 10, Jefferson

CIGARES—138 milliers des marques célèbres El Paseo, Flor del Paseo, Dos Amigos, La Ligueta, reçus par les derniers arrivages, de Cabana &c, et à vendre par Y. QUADRAS & Co.
27 Juin 16, rue de la Douane

COFFRES FORTS de divers bons et premiers qualités, à vendre par J. J. HART & CO.,
16 juin 179, rue Tchoupitoulas

Avis.

PENDANT mon absence temporaire M. ALEXANDRE PIAGET est chargé de ma procuration, par acte passé devant M. Théod. Guyol, notaire public en cette ville.

Toutes procurations données par moi antérieurement sont révoquées à dater de ce jour.

Nlle Orléans, le 23 juin 1853.
J. S. CURIEN
24 jn

VIN—200 barriques vin de Catalogne, dans les entrepôts de la Douane, à vendre par Y QUADRAS & Co,
20 jn 16, rue de la Douane

EN débarquement du navire Isabella, venant du Havre:
20 paniers champagne Jenny Lind, à vendre par HENRY VALETON,
23 jn 90, rue St-Louis

MADERE—50 barils imitation Madère, en magasin et à vendre par PAUL JUGE FILS & Co
27, St Louis

EN débarquement du navire Président Fillmore et à vendre par les soussignés:
24 barriques vin rouge.
PAUL JUGE FILS & Co., 27 St Louis

BULLETIN COMMERCIAL.

NOUVELLE-ORLEANS,

MERCREDI SOIR, 29 JUIN.

Les ventes de coton se sont élevées à 1,500 balles aux prix antérieurs.

INFÉRIEUR 6 3/4 à 7 1/4 | MIDDLING FAIR 11 3/4 à 11 3/4
ORDINAIRE 8 à 8 3/4 | FAIR 12 3/4 à 12 3/4
MIDDLING 9 3/4 à 10 3/4 | FULLY FAIR [illegible]
GOOD MIDDLING 11 à 11 1/4 | GOOD FAIR [illegible]

SUCRE—Ventes: 300 boucauts aux prix de notre dernier tableau. Fair, 5 1/4 à 5 1/2 cts la livre.

MELASSE—Un petit nombre de ventes peu importantes ont été effectuées de 18 à 18 1/2 cts le gallon de la récolte.

FARINE—Les prix ont baissé aujourd'hui par suite du peu d'arrivages et du faible approvisionnement. Ventes 1000 barils à $4 70 le St Louis à l'ouverture du marché, mais de $4 80 à $5 à la clôture. Les marques extra rapportent de $5 25 à $5 50.

MAIS—Ventes 3,000 sacs de 56 à 60 cts le boisseau.

PROVISIONS—Pas de changement. Le porc mess vaut $15 25 en détail—65 barils de 1re qualité non-inspectés ont été achetés à $11 85. Le jambon est languissant et les prix diminuent; il s'est fait environ 60 boucauts de 7 à 7 1/2 cts, les plats-côtes 6 3/4 cts les épaules et 11 1/2 cts la livre pour 15 tierçons jambons de fantaisie. Pas de transaction importante de graisse.

WHISKEY—Le whiskey vaut 21 cts le gallon du rectifié et de 22 à 22 1/2 cts le gallon les marques extra.

SEL—Un chargement de 3,000 sacs sel de Liverpool, dont 700 sacs sel fin, a été vendu à 80 cts, à la condition qu'ils seraient emmagasinés aux frais du vendeur.

CAFE—Ventes 300 sacs 8 3/4 cts la livre.

CHANGE—Le change est lourd et n'a pas varié. Sterling 9 à 9 1/2; Paris, 5fr 17 1/2 à 5fr 12 1/2. Traites sur New-York, à 60 jours, 1 1/4 à 1 3/4 p c d'esc. Checks, au pair à 1/4 pour cent d'esc.

FRET—Pas de navire frêté aujourd'hui.

Ventes à l'encan par J. A Beard & May.

2 juillet—Première vente annuelle de lots de villas sur la mer, situés au délicieux village de Lynchburg, connu comme le "Ocean Springs".

2 juillet—Maison et Terrain rue White.

Maison de résidence encoignure Felicity et Liberty.

6 juillet—Succession de M H Devereaux.

6 juillet—Glendy Burke et Glendy Burke & Co contre leurs créanciers.

12 juillet—Succession de E. J Walsh.

12 juillet—Vente de succession James Flood contre L. Kirk et Wm Burns, tuteurs.

13 juillet—Eugène Devron vs F. J Laizer et autres.

23 juillet—Succession de H. S. Ruth.

Pour de plus amples détails, voir les avis.

MM. Beard & May offrent de vendre à l'amiable plusieurs maisons et magasins en bois et en briques, bien situés, plusieurs habitations sucrières, situées dans les paroisses St-Bernard, Plaquemine, Jefferson, Lafourche et Pointe Coupée.

CIGARES de la Havane—92,300 en débarquement de la goëlette Edwin Dorsey, à vendre par B. VALLE,
30 juin 75 rue des Magasins